

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
au
Monit
belg

***22009510***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

14 JAN. 2022

DIVISION ^{Greffes} MONS

N° d'entreprise : **0875 149 440**

Nom

(en entier) : **WALIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Léopold III 1A - 7011 Mons**

Objet de l'acte : Démission - Nomination

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 08.12.2021.

1. Démission d'un administrateur délégué

Le conseil d'administration prend acte de et, pour autant que de besoin, accepte la démission en qualité d'administrateur délégué de la Société, de la société à responsabilité limitée BBW, ayant son siège social sis à 1050 Ixelles, Place Georges Brugmann 6, inscrite à la BCE sous le n° 0439.383.571, représentée par M. Benoît Duplat, et cela avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination d'un nouvel administrateur délégué

Le conseil d'administration décide de nommer comme troisième administrateur délégué (à côté de M. Cédric Destraix et de la SRL PROVIA), M. Benoît Duplat, domicilié Place Georges Brugmann 6/ 5ème, 1050 Ixelles, cela avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le mandat précité débutera ce jour et aura une durée égale à la durée du mandat de M. Benoît Duplat comme administrateur de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Pouvoirs

Le conseil d'administration décide de confier tout pouvoir à Me Frederic Deltour, Me Victoria Deliege, ou tout autre avocat ou collaborateur du cabinet LMBD, établi à 1170 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 177/7, et à la société B-Docs, dont les bureaux sont établis à 1000 Bruxelles, rue du Taciturne 27, (ainsi que ses administrateurs et ses employés), avec le droit d'agir seul, et avec pouvoir de substitution, afin de remplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre des décisions prises ci-dessus à n'importe quel guichet entreprise, le Moniteur belge et/ou la Banque Carrefour des Entreprises, et de manière plus générale, en vue de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile en vue de mettre en oeuvre les décisions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Victoria Deliege
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).